

Divulguer les informations environnementales dans le secteur des ressources naturelles

Groupe de travail du PGO sur la transparence dans le secteur des ressources naturelles | Document d'information | Février 2016

Un document découlant de l'étroite collaboration entre les partenaires du groupe de travail : les gouvernements du Mexique et de l'Indonésie, le World Resources Institute et le Natural Resource Governance Institute

I. Pourquoi divulguer des informations environnementales ?

Les communautés locales peuvent souffrir d'impacts sociaux et environnementaux négatifs associés à l'établissement et à l'exploitation de projets pétroliers, gaziers et miniers. Ces impacts comprennent les conflits relatifs à l'utilisation des terres, le manque de disponibilité en eau, la contamination de l'eau et du sol, la pollution atmosphérique, l'érosion, le déplacement involontaire et les problèmes sociaux. Des [Études](#)¹ ont montré que « **l'étendue et la gravité des impacts dépendent en grande partie de la manière dont les activités minières sont réglementées et administrées** ». Les gouvernements, toutefois, ne donnent pas souvent aux communautés des informations ponctuelles et utiles sur l'industrie en termes de choix des sites, d'atténuation, d'octroi de permis, de suivi et de remise en état. Les occasions de consultation publique au cours du processus réglementaire et la fourniture régulière d'informations dans la durée sont souvent absentes.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) donne aux gouvernements l'occasion d'atténuer ces impacts négatifs en prenant des engagements envers la divulgation proactive d'informations sociales et environnementales liées à l'industrie extractive. Le présent document d'information vise à donner une vue d'ensemble des normes et pratiques actuelles et à décrire des exemples concrets d'engagements envers la divulgation environnementale qui seront soumis à l'examen des divers gouvernements et organisations de la société civile.

II. Divulgations environnementales dans la réglementation des activités pétrolières, gazières et minières

Quelles informations les gouvernements possèdent-ils ?

Les gouvernements ont recours à diverses actions administratives pour réglementer ou superviser le comportement de l'industrie et ils produisent un certain nombre de documents exigeant le déroulement des activités conformément aux normes nationales et internationales. **L'accès public à ces documents fournit une mine de renseignements sur les activités de l'industrie, les exigences de contrôle des impacts potentiels et les conditions de suivi et de conformité.** Le tableau ci-dessous présente un échantillon des documents et de processus que sollicitent généralement les gouvernements dans le cadre du processus de réglementation.

Document	Objectifs :
Licences pour explorer les ressources extractives	Permettre l'exploration des terres à la recherche de ressources extractives

Contrats ou concessions pour le droit d'utiliser les terres à des fins d'extraction	Indiquer l'intention d'extraire ou d'utiliser, ou de conférer des droits d'extraction ou d'utilisation, les terres à des fins d'extraction.
EIE (Études d'impact sur l'environnement) et évaluations d'impact social	Décrire les impacts anticipés et les mesures d'atténuation de l'activité autorisée
Licences ou permis environnementaux pour les activités pétrolières, gazières ou minières	Indiquer les conditions dans lesquelles l'activité est autorisée, y compris les normes internationales ou locales à respecter
Permis de stockage et de rejets de déchets dangereux, dans l'atmosphère et dans l'eau	Décrire les types, les quantités et les conditions dans lesquelles les déchets doivent être rejetés ou stockés
Plans de gestion environnementale	Décrire les obligations d'usage pour gérer les activités et les normes à respecter
Permis d'utilisation de l'eau ou du bois d'œuvre	Permettre l'utilisation des ressources naturelles par les installations minières
Processus	
Rapport sur la gestion de l'activité et la conformité aux normes nationales	
Rapport sur l'impact de l'activité minière sur l'air, l'eau et la terre	
Rapport sur les exigences de réhabilitation et de remise en état concernant la manière dont l'industrie doit veiller au nettoyage des sites, y compris les obligations de restauration à leur état antérieur	
Rapport sur les mesures prises en cas de non-conformité et de non-application par l'État	

Quelles informations les communautés requièrent-elles ?

Les communautés requièrent des types spécifiques d'informations sous des formes pertinentes afin de participer au suivi communautaire et d'exiger des recours ou un redressement en cas de préjudices causés aux droits d'utilisation de la terre et des ressources naturelles ou à la santé. Par exemple, la publication prochaine du World Resources Institute (**WRI**) sur le travail en Indonésie, en Mongolie et en Thaïlande montrera que les communautés recherchent des informations sur les installations spécifiques situées dans leur zone, y compris le type de pollution causée, les efforts faits par les entreprises pour remédier aux problèmes environnementaux, le propriétaire de l'entreprise et ses coordonnées, ainsi que les risques à la santé publique associés aux rejets de déchets. Les membres de la communauté doivent également pouvoir accéder aux informations par différents moyens, dont des panneaux d'affichage ou des documents disponibles dans les bureaux du gouvernement local, sans avoir à les demander. Tous les habitants locaux n'ont pas accès à Internet, notamment dans les zones rurales, ce qui rend les bases de données disponibles sur les sites Internet ou les informations uniquement accessibles dans les bureaux nationaux difficiles à consulter.

Quelles informations sont effectivement divulguées ?

Dans une étude réalisée en 2015, l'[Indice de démocratie environnementale²](#) (**EDI – Environmental Democracy Index**) du WRI a révélé que **les gouvernements ne facilitent généralement pas l'accès à des informations détaillées sur les activités minières ou sur les impacts environnementaux et sociaux connexes.** Ces recherches, qui ont évalué 70 pays, indiquent que, bien que près de la moitié des pays obligent juridiquement tous les organismes gouvernementaux à surveiller la performance et la conformité des activités à même d'être préjudiciables à l'environnement, 64 % de ces pays ne mettaient pas d'informations sur la pollution provenant de sources ponctuelles (telles qu'une usine ou une mine) à la disposition du public sous quelque forme que ce soit. L'EDI a également révélé qu'une majorité de pays fournissait un accès limité, voire inexistant, aux Études d'impact environnemental (EIE) et aux licences/permis de l'industrie extractive.

III. Normes et pratiques en matière de divulgation environnementale

Normes internationales et régionales

Des normes régionales ont été élaborées en vue d'une divulgation des informations environnementales en [Europe³](#), et sont actuellement en cours d'élaboration en [Amérique latine et Caraïbes⁴](#). D'autres normes non

environnementales ont également encouragé une transparence environnementale. Par exemple, alors que la [Norme⁵](#) de l'[Initiative pour la transparence dans les industries extractives⁶](#) (ITIE) porte uniquement sur la divulgation des paiements d'impôts, des licences, des contrats et de la production, **certains pays sont allés au-delà de cette norme ITIE et ont divulgué des informations environnementales dans leur rapports ITIE.** Par exemple, le rapport ITIE 2012 de la Mongolie comprend des informations sur (a) les dépenses encourues par les entreprises extractives pour la protection de l'environnement et (b) les [résultats](#) de l'étude sur la protection de l'environnement et les activités de remise en état.

Divulgation proactive des informations environnementales

Des normes efficaces portant sur la divulgation proactive de types spécifiques d'informations environnementales sont inscrites dans les lois sur la liberté de l'information et pourraient servir de modèles aux engagements en faveur des ressources naturelles. Les pays dotés de ce type de dispositions juridiques incluent notamment le Brésil, la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande.

Brésil	Loi sur l'accès à l'information (Lei no. 10.650, de 16 de Abril de 2003), article 4
Chine	Mesures sur l'information environnementale ouverte (pour une mise en œuvre d'essai) (adoptées par l'administration de protection de l'environnement de l'État chinois le 8 février 2007 ; en vigueur le 1 ^{er} mai 2008) ; articles 11, 19 et 20
Indonésie	Loi relative à la gestion et à la protection de l'environnement (EPMA) n° 32 de 2009 ; Article 62, Article
Thaïlande	Section 9(8) de l'Official Information Act (Loi sur les informations officielles) B.E. 2540 (1997)

Publication proactive de données sur les portails

Au fur et à mesure que progresse la technologie, la diffusion d'informations environnementales au travers de portails de données devient de plus en plus fréquente. La publication des EIE, des concessions minières et des informations sur l'application et le respect des normes nationales pourrait être un engagement important à prendre en considération. Le Canada, le Chili, la Jamaïque, les États-Unis et le Royaume-Uni publient des données sur les actions mises en œuvre par leurs gouvernements à l'égard des entreprises en matière de conformité et d'application. Le Mexique et le Liberia possèdent des portails qui diffusent des informations sur les concessions minières.

Pays	Portails de données
Canada	http://open.canada.ca/data/en/dataset
Chili	http://sinia.mma.gob.cl/
Jamaïque	http://www.nepa.gov.jm/new/legalmatters/legalframework/legalissues.php ; http://www.nepa.gov.jm/new/servicesproducts/subsites/airquality/emissions.php
Mexique	http://transparencia.energia.gob.mx/ ; http://www.siam.economia.gob.mx
Mongolie	http://www.eic.mn ; http://geodata.mne-ngic.mn/
États-Unis	http://www3.epa.gov/
Royaume-Uni	https://www.environmentaldataexchange.org.uk/

Élaboration des normes d'évaluation de la performance

Les systèmes d'évaluation et de divulgation de la performance environnementale (EDPE) fournissent au grand public des informations générales sur la performance des entreprises ou des évaluations sur les rejets qu'elles éliminent dans l'environnement. Les pays dotés de ce type de système comprennent notamment la Chine, le Ghana, l'Indonésie, l'Inde, les Philippines, la Corée du Sud, l'Ukraine et le Viet Nam. Ces systèmes déjà en place offrent aux pays une autre occasion de modifier les exigences et de divulguer les informations environnementales spécifiques recueillies et utilisées pour déterminer les notations.

Pays	Norme de performance
Chine	GreenWatch Program
Ghana	AKOBEN Program
Inde	Green Rating Program
Indonésie	Program for Pollution Control, Evaluation, and Rating (PROPER)

Philippines	EcoWatch Program
Corée du Sud	Monthly Violations Report Program
Ukraine	PRIDE SYSTEM
Viet Nam	Black and Green Books Initiative

IV. Engagements du PGO sur la divulgation environnementale

Plusieurs pays du PGO ont incorporé dans leurs plans d'action des engagements innovants vis-à-vis de la divulgation environnementale, qui sont des exemples d'engagements pratiques et réalisables en faveur de l'environnement :

- a. **Intégration des systèmes d'information de divers organismes gouvernementaux**, comme c'est le cas en Colombie. Ce pays s'est engagé à améliorer l'interopérabilité des sous-systèmes d'information du Système national d'information environnementale.
- b. **Diffusion des informations environnementales concernant les secteurs pétrolier, gazier et minier**, comme au Mexique. Ce pays s'est engagé à élaborer conjointement avec la société civile un diagnostic de l'existence, de la qualité, de l'accessibilité et des lacunes des informations [géographiques](#)⁷, des statistiques, des informations socioéconomiques, [fiscales](#)⁸, financières et administratives liées à l'[industrie minière](#)⁹. Il s'est également engagé à publier les informations de manière transparente, en tenant compte des principes régissant les données ouvertes. Par conséquent, il existe à présent un [registre public](#)¹⁰ répertoriant les droits et titres miniers ; et les [concessions, les inspections des mises en application et les statistiques sur la production](#)¹¹, ainsi que les informations [géologiques et géochimiques](#)¹², sont à présent disponibles et ouvertes au public.
- c. **Création d'un organisme distinct chargé de recueillir, d'analyser et de publier les données, les statistiques et les indicateurs sur l'environnement**, comme en Tunisie. Ce pays s'est engagé à mettre en place un organisme dédié à la collecte et à la diffusion des informations applicables au secteur extractif.

Les gouvernements peuvent également (a) renforcer leurs lois relatives à la liberté de l'information ou autres lois environnementales, de manière à permettre une divulgation proactive des informations environnementales ; (b) travailler avec les bureaux locaux des ministères, et renforcer leurs capacités, pour garantir un accès au niveau local ; et (c) utiliser des moyens non traditionnels, tels que les SMS, les panneaux d'affichage, la radio et la TV, pour la diffusion et les retours d'information. Pour en faciliter l'accès, l'utilisation et la redistribution, les informations doivent être divulguées conformément à la [Charte internationale sur les données ouvertes](#)¹³.

RESSOURCES

- Des outils permettant de mesurer le degré de transparence et de participativité des lois et pratiques environnementales dans 70 pays sont disponibles dans l'[Indice de démocratie environnementale](#)¹⁴.
- Pour une mesure de la qualité de la gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier de 58 pays, veuillez consulter l'[Indice de gouvernance des ressources](#)¹⁵.

À PROPOS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE DANS LES RESSOURCES NATURELLES

Le [Groupe de travail du PGO sur la transparence dans les ressources naturelles](#)¹⁶, coprésidé par les gouvernements de l'Indonésie et du Mexique, le [Natural Resource Governance Institute](#)¹⁷ (NRGI) et le [World Resources Institute](#)¹⁸ (WRI), est une communauté qui encourage la création et la mise en œuvre d'engagements concrets et puissants liés aux ressources naturelles. Il s'efforce d'être une plateforme propice à l'échange entre pairs, ainsi qu'un espace rassurant où discuter entre parties prenantes, lesquelles se trouvent plus souvent, pour ne pas dire toujours, dans des camps opposés. Pour en savoir plus sur le soutien et l'apprentissage entre pairs, l'échange d'idées et les discussions pertinentes sur vos

engagements envers les ressources naturelles, veuillez contacter les membres du groupe de travail cités ci-dessous :

WRI	NRGI
Carole Excell (cexcell@wri.org)	Suneeta Kaimal (skaimal@resourcegovernance.org)
Jessica Webb (jessica.webb@wri.org)	Marie Lintzer (mlintzer@resourcegovernance.org)
Coordinatrice du Groupe de travail : Christina Tecson (ctecson@worldbank.org)	

Pour accéder aux sites en hypertexte dans le présent document, veuillez cliquer sur les liens suivants :

- 1 <http://siteresources.worldbank.org/INTOGMC/Resources/largemineslocalcommunities.pdf>
- 2 <http://www.environmentaldemocracyindex.org/>
- 3 <http://www.unece.org/info/ece-homepage.html>
- 4 <http://www.cepal.org/en/principio-10>
- 5 <https://eiti.org/fr/document/la-norme-itie-2016>
- 6 <https://eiti.org/fr>
- 7 <http://www.datos.gob.mx/>
- 8 <http://datos.gob.mx/>
- 9 <http://tablero.gobabiertomx.org/>
- 10 <http://www.gob.mx/se/>
- 11 <http://www.siam.economia.gob.mx/>
- 12 <http://www.sgm.gob.mx/>
- 13 <http://opendatacharter.net/principles-fr/>
- 14 <http://www.environmentaldemocracyindex.org/map#all>
- 15 <http://www.resourcegovernance.org/resource-governance-index>
- 16 <http://www.opengovpartnership.org/node/5717>
- 17 <http://www.resourcegovernance.org/>
- 18 <http://www.wri.org/>